

R.A.P. - Échos

RÉSISTANCE À L'AGRESSION PUBLICITAIRE

N° **33**

JUIN

BIMESTRIEL

2001

3F 0,5
EURO

À moins de vivre sur une île déserte, personne n'échappe au matraquage, à la pollution et à la manipulation publicitaires. Ce journal est un carrefour de la résistance individuelle et collective à ces diverses agressions.

Procès boîte aux lettres : jugement le 25 juin 2001 !

Trois ans et demi après les faits (qui remontent à 1997), le procès « boîte aux lettres » touche enfin à son terme. L'audience s'est déroulée, à la 12^e chambre du tribunal de grande instance de Nanterre, le 28 mai 2001.

Devant les caméras de France 3 Ile-de-France et de la Télévision suisse romande, a lieu, dans la salle des pas perdus – AVANT L'AUDIENCE ! –, une insolite et ô combien symbolique poignée de main entre un ancien distributeur de prospectus et un publiphobe qui le poursuit pour effraction et violation de domicile (le premier est entré dans l'immeuble du second à l'aide d'un passe-partout pour déposer un prospectus de pizzeria dans sa boîte aux lettres). Poignée de main justifiée par le fait que le plaignant considère l'accusé comme lui aussi victime du système et que le distributeur ne peut que constater les intentions pacifiques de son adversaire et des membres du Publiphobe et de R.A.P. qui l'accompagnent.

L'audience. Après l'exposé des faits, le prévenu s'explique : c'est bien son patron qui lui a donné le passe-partout et l'ordre de l'utiliser (lequel patron, mis en examen, a tout nié et, de ce fait, bénéficié d'un non-lieu en 2000). Le plaignant, à son tour, précise que, par ce procès, il ne s'en prend pas tant à la personne de l'accusé, contre lequel il n'a rien, qu'au procédé dont, chaque jour, ont à se plaindre des millions, voire des dizaines de millions de personnes en France.

Dans sa plaidoirie, maîtresse Odile Dhavernas, avocate de la partie civile, ne demande au tribunal qu'une condamnation de principe, renonce au franc symbolique de dommages-intérêts et va jusqu'à réclamer une dispense de peine pour le prévenu. Elle remet, par ailleurs, aux juges un dossier comportant des travaux parlementaires de ces dernières années sur la question de l'envahissement des boîtes aux lettres par la publicité.

Le substitut du procureur de la République, enfin, prend la parole et déclare que, si personne ne peut être dupe que le prévenu n'a fait que suivre les ordres de son patron, il y a bien eu violation de domicile. Mais, surtout, il laisse entendre que, sous une apparente petitesse, l'affaire met au jour un procédé « récurrent » en France et qui n'a pas lieu d'être.

Après délibération à huis clos, le tribunal déclare qu'il rendra son jugement le 25 juin à 13 h 30. Preuve, aux yeux du plaignant et de son avocate, qu'une certaine importance

est accordée à l'affaire, sans quoi les juges ne se donneraient pas un mois pour réfléchir.

Le procès d'intérêt général est financé collectivement. À ce jour, le total des dons s'élève à 29 720,38 F (171 donateurs), celui des frais (d'avocat notamment) à 24 979 F. Il reste donc dans la caisse : 4 741,38 F. Rappel des modalités de contribution : dons – à partir de 5 F (espèces, timbres ou chèque) – à R.A.P. (mentionner à part « procès boîte aux lettres »). Pour obtenir un reçu, envoyer une enveloppe timbrée avec la mention « reçu ».

Yvan

Gradis

Action-cinéma n° 35

Les actions-cinéma de R.A.P. consistent à s'interposer entre les spectateurs et les images publicitaires projetées avant le long métrage, afin de proposer un contre-spectacle aux personnes que n'intéresse pas la publicité.

La 35^e action-cinéma a eu lieu, le 29 mai 2001, à 21 h 45, au cinéma Gaumont Opéra français (Paris). Dès la première seconde de publicité, dix militants, jusque-là tranquilles spectateurs, sortent des rangs pour escalader un petit talus au pied de l'écran et s'aligner, face au public, sur une étroite plate-forme courant sur toute la largeur de la salle. Pendant les sept minutes que dure l'infâme projection, et nonobstant les vagues tentatives des responsables de la salle pour les déloger, les trublions sifflent, dansent, huent, jonglent et lancent des ballons gonflables, sans se soucier des images de propagande qui défilent dans leur dos... et sur leurs ventres ! Quand la publicité est finie, ils regagnent leurs places sous les applaudissements d'une partie du public. D'une partie seulement... car une ébauche de dialogue permet de s'apercevoir que l'intervention a été diversement appréciée. À noter la présence, dans la salle, de deux journalistes, dont un de la Télévision suisse romande, auxquels rien n'aura échappé !

Y.G.

Action pour la Semaine sans télévision

Le 24 avril 2001, à l'occasion de la Semaine sans télévision, une dizaine de militants de R.A.P., du Publiphobe, de *Casseurs de Pub* et du Réseau pour l'abolition de la télévision se sont retrouvés, place du Québec, à Paris. La moitié d'entre eux se sont fait bander la tête de manière à figurer – écriteaux à l'appui – la gradation des dégâts causés par l'ingestion de programmes télévisuels sur l'intégrité des

télespectateurs : celui qui était censé regarder la télévision une heure par jour n'avait qu'un bandage léger, tandis que celui qui en était à quatre heures par jour (moyenne nationale française : trois heures cinquante) était méconnaissable, son visage disparaissant quasiment sous la gaze, à un œil près. Alignés, assis ou debout, au milieu de la place, à un mètre d'un téléviseur (éteint) à peine plus gros que la main, ils ont passé plus d'une demi-heure à absorber des émissions fictives, avec une frénésie, une rage, propres à effrayer les piétons qui passaient trop près. Notamment deux inspecteurs de police en civil, plutôt inquiets devant un spectacle aussi insolite, mais bientôt rassurés grâce à l'entremise de militants qui expliquaient la scène. Tout cela, devant quelques journalistes et cadres de télévision.

Y.G.

Assemblée générale

Samedi 23 juin 2001

(Voir agenda, page 4.)